

## RÉUNION 3 MARS 2021.

Présidence : Mme Nadine BARTHE

Présents : Mr PUHARRÉ

Mr CAZALET

Mme SAUVÉ, Mme CHOPIN, Mme LEMBEYE, Mme DODOGARAY, Mme  
LAVAUZELLE

Mrs BOURROUILH, PIERAGNOLO, GOICOCHEA

Absent : Mme LE DOUARON

Excusés : Mr TARDAN, Mr DINAND donne pouvoir à Mr CAZALET, Mme ROUGIER donne pouvoir à  
Mme LEMBEYE

Secrétaire : Mr PIERAGNOLO

Convocation : 25/02/2021

En préambule, Madame le Maire demande s'il y a une observation au procès-verbal du  
03/02/2021.

Aucune observation supplémentaire n'ayant été formulée, le procès-verbal du Conseil Municipal  
du 03/02/2021 est donc approuvé et signé.

### **1 : N° 01-03-2021 : CONVENTION AVEC L'APGL DE LA MISE EN ACCESSIBILITE POUR LA MAIRIE ET L'ECOLE PRIMAIRE DANS LE CADRE DE L'Ad'AP :**

Monsieur CAZALET rappelle aux conseillers municipaux qu'il est nécessaire de réaliser les  
études de mise en accessibilité pour la mairie (incluant les toilettes publiques) et l'école primaire  
dans le cadre de l'Ad'AP.

Il propose donc de passer à la réalisation de ce projet et de confier à cet effet le soin au Service  
Intercommunal du Patrimoine et de l'Architecture de l'Agence Publique de Gestion Locale  
(APGL) de réaliser une mission d'assistance technique et administrative dans les mêmes  
conditions que le ferait le service technique dont disposent en propre certaines collectivités.

Madame le Maire précise que ceci suppose la conclusion d'une convention, dont elle soumet le  
projet au conseillers municipaux, lui demandant de l'autoriser à la signer.

Après avoir délibéré, le conseil municipal

- DECIDE de faire appel au Service Intercommunal du Patrimoine et de l'Architecture de  
l'APGL pour qu'il apporte une assistance technique et administrative à la Commune pour  
l'élaboration des dossiers d'autorisation de travaux concernant la mise en accessibilité de la  
mairie et de l'école primaire dans le cadre de l'Ad'AP.

- AUTORISE Madame le maire à signer la convention et de la renvoyer à l'APGL

Vote CONTRE : 0                      ABS : 0                      POUR : 13

Cette décision est acceptée à l'unanimité.

## **2 : N°02-03-2021 : RENOUELEMENT CONCESSION MOTO CROSS :**

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que la concession du parcours de moto cross en forêt communale a expiré le 31 Décembre 2020. Le moto club demande le renouvellement de cette concession pour une durée de 5 ans.

Il est proposé au Conseil de relever légèrement le montant de la concession de 80€ à 120€ TTC par an, pour une année de 5 ans. La redevance annuelle est soumise à validation de l'ONF après avoir été approuvée par le Conseil.

Les événements du club se limitent à 2 compétitions annuelles, et le circuit est loué à des équipes qui viennent s'entraîner. L'entretien des pistes est assuré par le club.

Après avoir délibéré, le conseil municipal

- ACCEPTE la demande de renouvellement de la concession du parcours de moto cross pour une durée de 5 ans soit du 1<sup>er</sup> Janvier 2021 au 31 Décembre 2026
- DECIDE d'augmenter le montant de la concession à 120€ TTC par an
- PRECISE que la convention sera soumise à l'Office National des forêts pour validation.

Vote CONTRE : 0                      ABS : 0                      POUR : 13

Cette décision est acceptée à l'unanimité.

## **3 : N° 03-03-2021 : PROCEDURE DE MODIFICATION SIMPLIFIEE DU PLAN LOCAL D'URBANISME (P.L.U.)**

Madame le Maire rappelle aux conseillers qu'un avis favorable a été pris lors du Conseil Municipal du 4 Novembre 2020 concernant l'engagement d'une procédure de modification simplifiée du plan local d'urbanisme (P.L.U.) en vue de :

- Amender le règlement de la zone Uc en ce qui concerne les dispositions relatives à l'implantation des constructions, et plus particulièrement par rapport aux voies et emprises publiques. En effet, ces dispositions apparaissant trop contraignantes pour permettre l'évolution du cadre bâti et l'adaptation des constructions à de nouveaux besoins, et sont à l'origine de projets qui ne permettent pas de respecter l'esprit et les objectifs de la règle ;
- Mettre en cohérence les règles de constructions d'annexes et extensions en zone A avec celles prévues par le code de l'urbanisme, et notamment les articles L. 151-11, L. 151-12, L. 151-13 et R.151-23 ;

- Mettre en cohérence les règles de construction en zone N avec l'article L.151-13 du code de l'urbanisme pour permettre des constructions dans des zones limitées (camping existant) ;
- Réduire le nombre de places de stationnement exigées en zone Uc, secteurs de la commune où les résidents n'éprouvent pas de difficultés à stationner leurs véhicules, dans le cadre d'habitats collectifs où les besoins pourraient être mutualisés

Après avoir délibéré, le conseil municipal

- DÉCIDE d'approuver la modification simplifiée du plan local d'urbanisme telle qu'elle
- CHARGE Madame le Maire de procéder à l'affichage de cette délibération en mairie pendant un mois. Mention de cet affichage sera, en outre, insérée en caractères apparents dans un journal diffusé dans le département.

Vote CONTRE : 0      ABS : 0      POUR : 13

Cette décision est acceptée à l'unanimité

#### **4 : N°04-03-2021 : MANDATEMENT DE L'APGL POUR L'INCORPORATION D'OFFICE DANS LA VOIRIE COMMUNALE DES VOIES DES LOTISSEMENTS LARRODER ET MILHET :**

Monsieur CAZALETS rappelle aux conseillers municipaux que les voiries privées des lotissements Larroder et Milhet sont entretenues par la commune depuis de longues années.

Des démarches ont été entamées au début des années 1990 pour les incorporer à la voirie communale. Il est donc souhaitable de poursuivre dans cette voie et faire aboutir ces démarches, de façon à ce que les voies soient comptabilisées dans le linéaire pris en compte pour l'attribution de dotations de l'État.

Après avoir délibéré, le conseil municipal

- DECIDE de poursuivre les démarches concernant les voies privées des Lotissements Larroder et Milhet.
- CHARGE Madame le Maire de traiter ce dossier

Vote CONTRE : 0      ABS : 0      POUR : 13

Cette décision est acceptée à l'unanimité.

#### **5 : DIVERS :**

- Services civiques :

La commune en lien avec l'organisme Unicités propose des contrats de service civique à des jeunes prêts à être engagés.

3 contrats pourraient être signés sur les missions : soutien aux associations, périscolaire, épaulement du CCAS, soutien aux services administratifs...

Les missions commenceraient le 15 mars et jusqu'au 15 octobre.

Des enquêtes pourraient être menées auprès de la population pour répertorier les besoins et envies pour des aménagements futurs, dans la cité et à l'extérieur.

- Réunions publiques :

Deux réunions auront lieu en mars : le 16 concernant une réunion sur le moustique tigre animée par Ecocène, puis le 25 mars une information sur les travaux de mise en conformité et en séparatif du réseau d'assainissement.

Nous, Nadine BARTHE, Maire clôturons et arrêtons la présente séance comprenant 4 délibérations : du n° 01/03/2021 au n° 04/03/2021.

BARTHE Nadine	DODOGARAY Christelle
PUHARRÉ Michel	BOURROUILH Joel
ROUGIER Tiphaine Excusée donne procuration à Mme LEMBEYE	LAVAUZELLE Nadia
CAZALETS Henri	TARDAN Emile Excusé
CHOPIN Marjorie	LE DOUARON Anne Absente
DINAND Jacques Excusé donne procuration à Mr CAZALETS	PIERAGNOLO François
SAUVÉ Magali	LEMBEYE Natacha
GOICOCHEA Loïc	